Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 076-217604750-20250613-DCM20250302-DE

FRANQUEVILLE SAINT-PIERRE

République Française
Département de la Seine-Maritime
Commune de Franqueville-Saint-Pierre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Franqueville-Saint-Pierre Séance du jeudi 12 juin 2025

Le 12 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 06 juin 2025.
Le quorum étant atteint (15 membres) avec 26 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Nombre de membres du Conseil Municipal : **29**
Nombre de membres en exercice : **29**
Nombre de présents participant au vote : **26**
Nombre de pouvoirs : **3**

		Présent (e)	Absent (e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent (e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE		X	GUILBERT BRUNO	DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	LARIDON THIERRY	DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DELAHAYE remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 076-217604750-20250613-DCM20250302-DE

DCM2025030
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

REGLEMENTS INTERIEURS DU PÔLE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE - MISE A JOUR – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les règlements intérieurs sont des documents évoluant constamment. Sur chacun des accueils, des ajustements de fonctionnement peuvent être réalisés ; ainsi, lors du Conseil Municipal du 27 juin 2024, les règlements avaient été mis à jour.

Chaque année, les règlements sont revus afin de vérifier sa conformité avec le fonctionnement mis en place. Ces ajustements sont mineurs et permettent d'apporter des précisions aux familles.

Dans le cadre d'un contrôle CAF organisé au premier trimestre 2025, il a été mis en avant plusieurs divergences entre le fonctionnement et le règlement des accueils de loisirs.

Pour cette fin d'année 2025, les modifications proposées aux règlements n'auront aucun impact sur les familles franquevillaises, les modifications réalisées étant simplement des précisions (détails des horaires, ajout d'un moyen de paiement disponible, ajout de la mention « aide de la caf » …).

Le seul impact de la modification du règlement concernera les familles extérieures à Franqueville-Saint-Pierre, avec la création d'une tarification au taux d'effort, à l'instar des familles franquevillaises.

Cela étant exposé,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2024-41 en date du 27 juin 2024 ;
Vu le contrôle CAF du 3 avril 2025 ;

Considérant que les précédents règlements intérieurs avaient été approuvés par le Conseil Municipal ;

Considérant que les règlements sont révisés chaque année pour correspondre aux différents fonctionnements ;

Considérant que les ajustements effectués cette année permettent de se mettre en conformité au regard des demandes de la CAF ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 076-217604750-20250613-DCM20250302-DE

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE les règlements ci-joints ;**
- **AUTORISE le Maire à signer les règlements ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.**

La délibération est adoptée

POUR : 29
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

MAIRIE DE FRANQUEVILLE SAINT-PIERRE 76520

Pour copie conforme au registre
Le 13 juin 2025
Le Maire,
Bruno GUILBERT

Signé par : BRUNO GUILBERT
Date : 02/07/2025
Qualité : Maire de Franqueville-Saint-Pierre et Président du Centre Communal d'Action Sociale

Cette délibération a été signée électroniquement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.